

LA LISTE DES REPRESENTANTS SNE-FSU CAP NATIONALE ATE

Agent Technique Principal 1^{ère} cl.

- WANHEM Pascal ONCFS SD 62
- BOTTAUD Christian Parc National de Port Cros
- ALEXANDRE Richard ONEMA SiD Haute Saône Territoire de Belfort
- LABARDESQUE Anne-Marie Parc National des Pyrénées

Agent Technique Principal 2^{ème} cl.

- GOULET Frédéric Parc National des Ecrins
- BEAUVAIS Thierry ONCFS SD 17
- GINDRE Patrick ONEMA SD Doubs
- ORIOL Pierre ONCFS SD 38

Agent Technique

- CHENARD Michaël ONEMA SD Gironde
- SALLÉE Ludovic ONCFS SD 05
- DRAPERI Marion ONEMA SD Ain
- CAILLOT Yoan Parc national de la Vanoise



**DEPUIS 40 ANS,
C'EST POUR VOUS
QUE NOUS AGISSONS !
VOTEZ SNE FSU !**

**Au SNE-FSU les listes sont cohérentes dans les 3 grades
des 2 CAPP (ATE & TE) et entre les CAPP et les CAPN .**

**Il n'y a pas que l'environnement
qui nous mobilise...**

ELECTIONS 2014 CAP NATIONALE des ATE CORPS DE L'ENVIRONNEMENT



**DEPUIS 40 ANS,
C'EST POUR VOUS
QUE NOUS AGISSONS !
VOTEZ SNE FSU !**



Syndicat National de l'Environnement

AUPRES DES AGENTS DEPUIS 40 ANS

- Avec des équipes militantes qui seront réellement présentes, pour défendre les droits des agents dans toutes les commissions et groupes de travail;
- Avec des équipes au plus près du terrain, dans chaque région pour entamer un réel dialogue social au plus près du terrain avec les Délégués inter-régionaux et les directeurs (DER, DAT, DF,...);
- Avec des élus CAPP et CAPN à votre écoute, pour vous informer avant et après les réunions;
- Avec un suivi de l'information par des Flash aux personnels via les mails professionnels, un site internet <http://www.sne-fsu.org/sne/>



CE SONT DES REVENDICATIONS en CAPN POUR

- des règles de gestion, claires, équitables et transparentes;
- La résorption des retards d'avancements;
- L'augmentation des taux promus/promouvables;
- Le maintien des effectifs et moyens de fonctionnement;
- La reconnaissance des métiers et des compétences;
- La revalorisation catégorielle des ATE et TE
- L'amélioration de la formation

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

La CAP est une instance de représentation et de dialogue social, chargée d'examiner des situations relatives aux carrières individuelles des agents titulaires de la fonction publique (mutations, promotions, titularisation...). Elle peut aussi soumettre des motions à caractère collectif.

Les décisions prises en CAP n'ont qu'un caractère consultatif, la décision finale revenant au chef du service concerné. Pour autant la consultation est obligatoire pour toutes les décisions de leur compétence.

Les CAP sont consultées de manière systématique, c'est-à-dire quelles que soient les circonstances, dans les cas suivants : titularisation ou prolongation de stage ; mutation ; promotion ; détachement et intégration dans un autre corps ou cadre d'emplois ; licenciement ; exercice du travail à temps partiel ; demande de départ en formation ; désaccord concernant l'évaluation ; démission.

NOS MILITANTS SNE-FSU

- S'investissent pour tous les dossiers, autant dans les instances que sur le terrain auprès des personnels;
- Sont regroupés dans de vraies équipes militantes pour vous représenter dans tous les grades des corps de l'Environnement (ATE, ATP2, ATP1, TE, TS, CTE) ainsi que dans tous les établissements (ONEMA, ONCFS, Espaces Protégés (Parcs nationaux, AAMP, ATEN et Agence des Aires Marines Protégées).
- siègent également dans les CAP Préparatoires des ATE TE pour préparer les dossiers qui seront débattus à la CAPN, seule réellement compétente.
- Etudient les situations individuelles des agents, avant chaque CAPP et CAPN, pour avoir la meilleure analyse possible au cas par cas.